

La lettre d'Athos

Association Châlonnaise de Protection des Animaux

Refuge «Charlotte Even» - BP N° 80269 -

CHALONS EN-CHAMPAGNE CEDEX - Tél : 03 26 70 54 70

Internet : www.refuge-acpa.com

adresse Mél : contact@refuge-acpa.fr

www.facebook.com/refugeacpafagnieres/



Vous, qui pouvez ouvrir votre porte et votre cœur pour permettre à un animal d'avoir une seconde chance,

Vous, qui êtes touchés par les vieux animaux abandonnés et qui souhaitez leur offrir un "panier-retraite" pour leurs vieux jours...

Vous, qui pouvez nous aider financièrement en adhérent, en parrainant, en faisant un don en nature ou en numéraire : vous nous permettez d'engager tous les frais nécessaires pour accueillir des animaux en attendant leurs futures adoptions.

Vous, qui avez un peu de temps à offrir ou davantage de disponibilité, et devenez bénévole pour nous aider.

Vous, vétérinaires, qui acceptez de nous aider par vos actions et tarifs préférentiels dans vos consultations,

Vous, animaleries, qui avez des invendus (nourriture, matériel divers, jouets, produits antiparasitaires...) et choisissez de nous en faire don,

Vous, élus locaux, qui choisissez de nous faire confiance dans le cadre de la fourrière et des campagnes de stérilisation de chats errants,

Vous, grandes surfaces qui acceptez de nous accueillir pour des collectes au profit de nos protégés

Vous, qui avez des idées pour aider économiquement notre association et vous, artistes, dont les créations rendent hommage aux animaux,

Vous pouvez nous aider de différentes façons et n'hésitez pas à nous contacter.

Un grand merci à tous pour ce que vous apportez en partageant aussi l'engagement, les valeurs et les objectifs de l'association avec pour devise "L'INTELLIGENCE DU CŒUR"...

Notre seul but est de renforcer la dynamique de SOLIDARITÉ, ALTRUISME ET EMPATHIE autour des animaux.

De nombreux paliers restent à franchir pour mener à bien toutes les missions mais nous y parviendrons avec votre aide car sans vous nous ne pouvons rien.

Isabelle UDRON

Vice-Présidente

A la une : l'Opération doyens de 30 millions d'amis (1/2)

Le refuge Charlotte EVEN bénéficie de l'**opération Doyens de 30 millions d'amis** concernant les chiens mais aussi les chats, âgés de 10 ans et plus.

En contrepartie d'une adoption contre don libre (au maximum 50 €), l'adoptant bénéficie concrètement (après prise en compte de son dossier par la fondation) d'une prise en charge des frais vétérinaires relatifs à l'animal à hauteur de 800 euros.

Préalablement à cette adoption, le refuge fera à présent **obligatoirement réaliser un bilan de santé Senior auprès de nos vétérinaires pour les animaux concernés.**

Ce bilan senior sera communiqué à la fondation 30 millions d'amis ainsi qu'à l'adoptant afin que ce dernier soit parfaitement au courant de l'état de santé de l'animal.



A la une : l'Opération doyens de 30 millions d'amis (2/2)

L'opération doyens constitue une excellente nouvelle pour tous nos animaux âgés au refuge puisque, pour rappel, jamais un animal n'est refusé à l'abandon pour une question d'âge...

Un grand merci à la fondation 30 millions d'amis d'avoir répondu à notre appel. Chaque année, cette opération, lancée en 2005, permet à des centaines d'animaux âgés abandonnés de retrouver la chaleur d'un foyer et de ne pas finir leur vie dans un refuge. Au niveau national, ce sont pas moins de 838 chiens et 58 chats qui ont bénéficié de l'opération en 2023.

Alors n'hésitez pas à profiter de ce coup de pouce pour faire le bonheur de l'un de nos protégés chien ou chat âgé... vous ne regretterez jamais ce geste d'amour qu'ils vous rendront au centuple.

Je souhaite du plus profond de mon cœur que, grâce à ce dispositif, beaucoup de chats et chiens âgés puissent trouver une famille pour les accompagner pour leurs dernières années.

Bilan provisoire de l'opération doyens 30 millions d'amis pour l'ACPA depuis le 01/06/2023

(10 chiens et 3 chats)

Nom du chien
<u>RACHELLE</u>
<u>ORKA</u>
<u>BAÏKA</u>
<u>GIPSON</u>
<u>FLOUPETTE</u>
<u>IDELYS</u>
<u>IZZY</u>
<u>JERSEY</u>
<u>JOKER</u>
<u>IDEFIX</u>



Nom du chat
<u>PUPUCE</u>
<u>MICKEY</u>
<u>FANTA</u>



Que faire si mon chat est agressif envers mon chien ? (1/2)



Certaines agressions sont temporaires, par exemple si votre chien revient de chez le vétérinaire et porte en lui des odeurs que le chat ne reconnaît pas. Parfois, le chien peut aussi adopter un comportement que le chat ne perçoit avec ses codes de chat. Parfois, le chat a simplement besoin de temps pour s'habituer si le chien est arrivé récemment dans son environnement.

Un déménagement, un retour de vacances, un changement dans son environnement, peuvent conduire le chat à rediriger son agressivité vers le chien qui, pourtant, n'est en rien responsable de la situation.

Il y a aussi les cas de chats non sociabilisés avec des chiens par le passé et qui peuvent en avoir peur, ou encore les chats qui ont vécu une expérience traumatisante avec un chien.

Souvent, les chats sont très attachés à leur territoire. Or certains chiens, dans leur enthousiasme, peuvent se montrer intrusifs. Dans ce cas, le chat peut marquer ses limites avec un comportement agressif.

Enfin, un chat malade possède un seuil de tolérance plus faible. Il a besoin de calme et de solitude. La présence du chien peut alors l'incommoder. Pour retrouver sa tranquillité, le félin va attaquer son colocataire ou lui envoyer des messages peu amicaux.

En aucun cas vous ne devez crier ou punir, vous risqueriez de stresser encore plus le chat, ce qui renforcerait son agressivité. Même s'il faut savoir différencier le jeu de l'agressivité, il faut savoir mettre en place quelques moyens de prévention pour que tout se passe le mieux possible entre le chien et le chat. Quand les deux animaux sont dans la même pièce et se montrent calmes, n'hésitez pas à récompenser pour qu'ils associent leur bon comportement à du plaisir. Chaque animal doit se préparer mentalement à vivre avec un autre occupant. Le nouveau venu doit d'abord être isolé dans une pièce (imprégnation des odeurs familiales de la maison et préparation des deux animaux à la cohabitation).

Que faire si mon chat est agressif envers mon chien ? (2/2)

Des présentations progressives se sont par étapes entre 3 et 15 jours. Entre bâiller la porte après quelques jours et laisser les animaux se sentir sans contact direct. Progressivement, laissez la porte plus ouverte, tout en surveillant les réactions. L'idéal est de procéder aux premières rencontres lors du repas ou en offrant des friandises afin que chaque animal associe la présentation de l'autre à une expérience positive.

Chacun doit bénéficier de son propre espace privé et séparé pour manger.

Une fois que les signes de détente apparaissent, vous pouvez progressivement allonger la durée des moments passés ensemble. Vous pouvez même les séparer par une barrière, ils doivent pouvoir se voir et se sentir. Ne les forcez pas à se rencontrer, laissez-les s'avancer à leur rythme.

Votre chat doit bénéficier de zones en hauteur (arbre à chat, étagères, etc) d'autant plus utiles s'il est stressé par la présence du chien. Elles lui permettront de s'isoler tout en contrôlant son environnement.

Quand le chat se montre agressif, utilisez la méthode de la distraction en détournant son attention avec un bruit, un jouet ou une friandise. Vous pouvez aussi utiliser des phéromones apaisantes qui détendent le chat.



Afin que le chien respecte les limites du chat et ne montre pas un excès d'enthousiasme, faites-le se dépenser suffisamment avec de longues promenades. Cela le rendra plus calme et il dérangera moins le félin. Le chien doit être éduqué à respecter l'espace du chat, à ne pas se montrer envahissant.

Quand les animaux sont en contact, soyez vigilant sur les signes de stress que peut montrer le chat (oreilles en arrière, pupilles dilatées, poils hérissés, grognements, feulements, etc). Dans ce cas, éloignez le chien en l'appelant avec un jouet.

Enfin, si vous ne parvenez pas à apaiser les tensions, le comportementaliste félin est le professionnel idéal pour analyser la situation et proposer une stratégie personnalisée.

« Je ne pourrais pas faire ce que tu fais, j'aurais peur de m'attacher...»

Cette phrase, tous les bénévoles, salariés, l'entendent un jour ou l'autre...

Nous avons choisi de le faire malgré tout par altruisme et par amour pour les animaux, mais bien évidemment, nous nous attachons tous à un animal orphelin qui attire plus notre attention qu'un autre...sans trop savoir pourquoi parfois d'ailleurs. Question de sensibilité.

Chien, chat ou NAC, ils ont tant d'amour à donner. Mais lorsque vient l'heure de la séparation, lorsque enfin notre petit orphelin trouve sa famille, une larme coule...Une larme de joie. La joie de voir notre orphelin qui était au refuge depuis tant de mois, enfin être adopté. La joie de savoir qu'il ne souffrira plus du froid, du chaud, de l'humidité, du stress, de l'enfermement... la joie de savoir qu'il sera choyé et aimé. Nous sommes tellement heureux de le voir partir après des mois, voir des années de refuge.

Et puis, cachée derrière, il y a cette larme de tristesse. Cette larme qui nous submerge. Cette culpabilité d'être triste alors que nous devrions être heureux pour lui.

Mais c'est ainsi, car cet orphelin, nous l'avons vu arriver au refuge, nous l'avons vu évoluer, nous l'avons promené, câliné, parfois pris à la maison en famille d'accueil. Il était le premier que nous allions voir en arrivant et le dernier en partant. Et petit à petit, malgré nous, nous nous sommes attachés à lui et nous voulons croire que lui s'est aussi attaché à nous. Mais pour diverses raisons, nous n'avons pas pu l'adopter et lorsque l'heure du départ a sonné, notre cœur se brise, il est parti, nous ne le reverrons plus, il va tant nous manquer.

Ce sentiment ambigu, cette larme de joie et de peine, tous les bénévoles, les salariés et les familles d'accueil l'ont vécu ou le vivront un jour. Une seule larme avec tant de sentiments confus et contradictoires à l'intérieur. Mais notre amour des animaux est le plus fort, et d'autres orphelins ont besoin de nous. Alors nous continuerons ... car si nous laissons notre peur de souffrir nous submerger, qui sera là pour EUX ?

Cette publication est affectueusement dédiée à toutes celles et ceux qui se consacrent à la protection animale et qui contiennent eux aussi cette petite larme cachée au fond de leur cœur. Merci infiniment pour votre implication.

Merci aux bénévoles...

Nous tenons à remercier très chaleureusement tous les bénévoles qui ont TOUS le point commun de consacrer un peu de leur temps (voire plus pour bon nombre d'entre eux) au refuge et aux animaux.

Qu'il s'agisse aussi bien d'un appui en cour ou d'aide à des opérations de collectes ou d'emballages cadeaux, des initiatives créatives, voire différentes tâches administratives assez chronophages et parfois moins visibles, vous êtes présents et ce don de votre temps nous est précieux.

Le bénévolat n'est pas un geste anodin et ne doit jamais être considéré comme tel. C'est une richesse de savoir faire preuve de tant de don de soi, sans contrainte ni obligation, mais juste par dévotion et pur altruisme.

Le bénévolat mérite le plus grand des respects et pour cela, nous vous adressons le plus grand des mercis.

Merci de répondre présents à nos demandes d'aide; Merci pour la sollicitude dont vous faites preuve par passion pour les animaux et sans rien attendre d'autre en retour qu'un simple merci; Merci aussi pour ce geste que vous accomplissez souvent en pensant à vos propres animaux (vivants ou hélas décédés); Merci d'être aussi désireux de nous accompagner dans la volonté de coûte que coûte trouver un foyer à nos protégés...

Ce message me donne l'occasion de faire appel à vous si vous êtes un bénévole créatif et habile de vos mains? Nous avons aussi besoin de vous !

Que vous réalisiez de jolis petits objets utiles (ex: porte clés) ou tout simplement décoratifs, que vous utilisiez des chutes de tissus, des boites, du bois, du carton voire de la laine pour confectionner différentes créations (prioritairement à l'effigie d'animaux), que vous sachiez tricoter, broder ou coudre... nous sommes très intéressés par vos créations qui pourraient être valorisées pour défendre les valeurs de la cause animale à l'ACPA dans le cadre de nos portes ouvertes ou différentes collectes.

N'hésitez pas à nous contacter par mail (contact@refuge-acpa.fr) si vous êtes intéressés 😊



Les animaux de compagnie et le projet de loi de finances pour 2025

Le bien-être animal divise l'Assemblée nationale dans le cadre des débats sur l'examen du projet de loi de finances 2025.

Trois amendements relatifs aux animaux ont été adoptés dans l'hémicycle, fin octobre 2024 :

- le premier empêche les associations lanceuses d'alerte (ex : L214) de délivrer un reçu fiscal à leurs donateurs, privant ces derniers de la réduction d'impôt de 66 % prévue par la loi. Cet amendement est qualifié par certains d'« *une attaque frontale contre la liberté d'informer* » sur les pratiques d'élevage intensif en France ;
- le deuxième exonérant de TVA les refuges et associations de protection animale sur les produits d'alimentation, d'hygiène et prestations vétérinaires ;
- le troisième faisant bénéficier les propriétaires d'animaux de compagnie d'une baisse de TVA à 5,5 % sur les produits d'alimentation, d'hygiène et prestations vétérinaires.

Sur l'ensemble de ces textes législatifs, rien n'est toutefois encore définitif.

Par ailleurs, un autre projet d'amendement dans le budget 2025 n'a pas été retenu : il avait pour objectif « d'alléger le coût de la prise en charge des animaux pour les foyers » avec un crédit d'impôt de 30 euros par mois et par animal, pour ceux qui possèdent un chien ou un chat identifié dans ICAD ou/et une augmentation du quotient familial d'un huitième de part par animal détenu au foyer.



Clairement, il s'agit là dans ces différentes mesures d'alléger la prise en charge des animaux et de favoriser le pouvoir d'achat des familles qui les possèdent. Les propriétaires dépenseraient en moyenne 900 euros par an pour soigner leurs protégés.

Une taxe sur les chiens ?

En plein débat sur le budget 2025, une idée inattendue a été relancée: pourquoi ne pas taxer les propriétaires de chiens ?

La taxe sur les chiens a existé en France, au XIXe siècle. Créée en 1855, elle a été supprimée à la fin des années 1970. Les chiens étaient alors classés par catégorie et la taxe était calculée en fonction du poids et de la taille de l'animal.

Rien à voir avec la première et deuxième catégorie telle que définie par la loi sur les chiens dits dangereux en vigueur de nos jours et qui, quant à elle, impose aux maîtres français toute une série d'obligation (détention d'un permis pour chiens, évaluation comportementale, assurance responsabilité civile, etc.).

Une taxe sur les chiens a été par exemple instituée en Allemagne.

La taxation sur les chiens dans ce pays a rapporté 420 millions d'euros l'année dernière. Ce sont les communes qui décident du montant. À Berlin, il faut compter 120 euros par an pour un chien et 180 euros pour deux canidés. Certaines races sont plus taxées que d'autres. Par exemple, pour un rottweiler, c'est environ 1 000 euros par an.

Les chiens sont taxés pour officialiser le fait qu'on s'en occupe. Ils sont enregistrés sur des listes spécifiques pour responsabiliser les propriétaires en leur rappelant que posséder un animal implique des coûts et des engagements sur le long terme mais aussi pour la sécurité des passants, en identifiant plus facilement les propriétaires d'animaux potentiellement dangereux.

En contrepartie de cet impôt, une médaille ou un certificat est donné. Les chiens d'aveugle ou d'assistance sont exonérés.

Cet impôt existe aussi au Québec, en Suisse ou aux Pays Bas. Dans ce dernier pays, les maîtres doivent déclarer la présence de leur chien en mairie dans un délai de 14 jours. Ils sont assujettis à une taxe pour chien annuelle, dont le montant varie selon les municipalités (jusqu'à 117 € pour un chien en moyenne).

Attention, avant toutefois de sombrer dans la psychose, je tiens ici à préciser que le ministère du Budget assure qu'une taxe sur les chiens n'est pas prévue pour 2025, et qu'il ne s'agirait que d'une rumeur.



Milady accueille Azraelle dans son boxe au refuge...



« Je dois partir... J'ai enfin trouvé une famille. Si tu savais, Azraelle, comme j'en rêvais... Mais au plus profond de moi, je suis inquiète : après mon départ, qui s'indignera encore sur les abandons, sur le sort de nos amis chiens et chats ? et qui parviendra, sans mourir d'amertume ou d'aigreur, à espérer de nouvelles réalisations humaines pour le refuge, à l'abri des égos et des méchancetés dont nous sommes, nous, animaux, en définitive toujours les seules victimes ? »

« Milady, je tiens à distiller un peu de l'amour que j'ai pu recevoir de mon adoptante exceptionnelle de patience et de compassion pendant les derniers mois de ma vie. Pourtant, je n'y croyais plus alors que j'en avais tant besoin...elle a su me comprendre et m'apprivoiser. Et, ce refuge m'a justement apporté cette dernière chance de bonheur. J'ai aussi laissé en ces lieux mon attachement pour une autre humaine qui m'a spontanément aimée et ne m'oubliera jamais. Je sais que, de là où je suis, je lui ai donné la force de se battre au sein du refuge contre la médiocrité et la bêtise humaine.



J'ai l'esprit acide moi aussi mais le cœur aussi pur et profond que le tien. Je suis tenace, fidèle et sincère et je peux t'assurer que ton image sera toujours gravé dans ces murs. Ta mémoire est la mienne ne feront désormais plus qu'une...

Tu sais, j'ai compris beaucoup de choses sur les humains qui nous entourent. J'ai appris aussi à me méfier des fausses promesses mais je dois encore apprendre à leur accorder une confiance même mesurée, même fragile. Il me faudra du temps, c'est certain, mais j'y parviendrai.

A présent, je suis désormais à l'abri du temps et de la maladie, et je tiens plus que tout à être présente à ma manière pour prendre soin de cet endroit.

Milady, ne sois pas inquiète, sois heureuse et ne pleure pas, je serai là ».

« Merci à toi, Azraelle. »

Athos n°25- Novembre 2024- page 10

Faire un don à l'ACPA

Chers amis des animaux, chers adhérents,

Nous sommes déjà en novembre... Cela signifie que jusqu'au 31 décembre, votre soutien à l'ACPA peut encore réduire vos impôts pour l'année en cours et nous aider à mener nos actions en faveur du bien-être animal.



En effet, chaque don qui nous parviendra avant cette échéance ouvrira droit à une déduction fiscale de 66 % de son montant au titre de votre impôt sur le revenu.

Je ne peux donc que vous inviter à réaliser votre don dès que possible pour aider les animaux maltraités ou abandonnés : ils ont besoin de vous pour surmonter les épreuves qu'ils ont subies.

Vous pouvez donc nous adresser un chèque par la voie postale (Date du cachet de la poste faisant foi) déposer un don au refuge directement (**chèque, espèces ou CB**) ou nous faire parvenir un **virement** (*RIB communiqué sur simple demande par mail*).

Désormais, vous avez aussi la possibilité d'effectuer un don en ligne au profit de l'ACPA via **Hello Asso** sous le lien suivant :

<https://www.helloasso.com/associations/association-chalonnaise-de-protection-des-animaux/formulaires/1>

Vous recevrez bien entendu un reçu fiscal à réception de votre don.

Un grand merci pour votre générosité car elle est essentielle aux missions menées par notre association...



Refuge et pension Charlotte Even



Les membres du conseil d'administration tiennent à remercier les collectivités locales (grand merci tout particulièrement à Châlons agglo ainsi que la mairie de Chalons) qui nous apportent un soutien indéfectible.

Merci à toutes les entreprises partenaires : Leclerc, Terranimo, Jardiland, Stokomani, Intermarché, Mars Petcare (Friskies, pedigree), Royal canin, Carrefour... grand merci à vous ! Il en est de même s'agissant de nos cabinets vétérinaires et de la Fondation 30 millions d'amis, qui nous accompagnent fidèlement depuis de nombreuses années.

Merci à toutes vos initiatives, notamment celles initiées par les enfants et adolescents, au profit du refuge...Il est impossible de tous vous citer mais le cœur y est. !

Merci aux initiatives et à l'appui de bénévoles talentueux.

Il est impossible de vous citer tous mais vous vous reconnaîtrez...et soyez assurés de notre profonde reconnaissance. Sans vous également, rien ne serait possible ! Merci !

--PARTICIPATION DEMANDÉE POUR LES ADOPTIONS (au 01/11/2024) :

(en compensation des frais vétérinaires obligatoires : stérilisation, puce électronique, vaccins, tests, carnet de santé/passeport européen et certificat de bonne santé)

CHIENS

*adoption d'un chien ou d'une chienne de moins de 6 mois : 350 €,

* adoption d'un chien ou d'une chienne de 6 mois à 8 ans: 300 €

* adoption d'un chien ou d'une chienne de 9 ans et plus : don libre (50 € maximum pour les animaux âgés de 10 ans au moins)

CHATS

*adoption d'un chat de – de 6 mois : 250€ pour un chaton (jusqu'à 6 mois) ;

* adoption d'un chat adulte de 6 mois à 8 ans inclus : 200 €

* adoption d'un chat adulte de 9 ans et plus : don libre (maximum 50 € pour les animaux âgés de 10 ans et au moins)

--PENSION POUR CHIEN (au 01/11/2024) : adhésion annuelle 15€

15 € par nuit, 10 € supplémentaires si chauffage

27€ par nuit pour 2 chiens, 40 € pour 3 chiens.



Imprimé ACPA-
Ne pas jeter
sur la voie publique